

## VALORISATION DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

La conduite supervisée est l'équivalent de la conduite accompagnée pour les personnes âgées de plus de 18 ans. C'est un dispositif qui permet conduire sans permis en compagnie d'un accompagnateur et ainsi se préparer à l'examen du permis de conduire grâce à davantage de pratique au volant.

### ◦ LES CONDITIONS

Formation accessible à partir de 18 ans  
Avoir l'accord de l'assureur du véhicule

### ◦ QUAND FAIRE CE CHOIX ?

Soit au moment de l'inscription à l'auto-école  
Soit après un échec à l'épreuve pratique

### ◦ Les AVANTAGES

Plus de temps pour se former  
Meilleur taux de réussite en 1ère présentation à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.  
Pouvoir obtenir son permis dès 17 ans.

### ◦ LES OBJECTIFS

Acquérir une expérience de conduite pour compléter sa formation initiale tout en étant accompagné  
Rencontrer des situations de conduite et contextes de circulation variés et répétés, ce qui permet l'ancrage des automatismes.  
Avoir une meilleure gestion des situations grâce à l'expérience.  
Augmenter ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire en 1ère présentation.

### ◦ L'ORGANISATION

Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite (13h en cas de formation sur boîte de vitesses automatique).

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable. D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.